

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022**

Délibération : **2022-10- 76**
 OBJET : **PERSONNEL NON TITULAIRE - RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DE LA DIRECTION DE LA CULTURE ET DE L'ANIMATION DE LA VILLE**
 Nomenclature : **4.2.5**

En exercice : 26	Le dix octobre deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trente septembre deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire. Les membres présents en séance : Alain ROYER, Claude RINCE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO
Présents : 22	
Pouvoirs : 4	
Absents : 0	
Votants : 26	
Délibération comportant :	
Annexe :	<p>Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Marie-Thérèse BERAGNE donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Gil RANNOU, Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Claude RINCE.</p> <p>Le ou les membres absent(s) : /</p>

Rapporteur : Valérie ROBERT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu la loi n°2019-628 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
 Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
 Vu l'avis de la commission Ressources du 29 septembre 2022,
 Vu l'avis favorable reçu en comité technique du 29 septembre 2022,
 Suite à la création d'un poste d'attaché territorial (directeur de la culture et de l'animation de la ville) à l'occasion du Conseil municipal du 7 juin dernier, un projet de réorganisation d'une partie des services a été présenté au Comité Technique du 10 mai dernier.
 Une nouvelle Direction de la culture et de l'animation de la ville a été créée, pilotée par un directeur placé directement sous l'autorité de la Direction Générale des Services.
 Un appel à candidatures externe a été publié dès le 22 juin 2022 sur le site de la ville, le portail du Centre de Gestion de Loire-Atlantique, les sites et réseaux professionnels.
 Cependant, aucun fonctionnaire détenant les compétences requises pour assurer les missions, n'a pu être retenu.

Dans l'objectif d'impulser une politique culturelle ambitieuse et un programme d'animation sportive, associative et festive à destination des habitants et des touristes, il est proposé de recourir au recrutement d'un candidat, par voie contractuelle, dont l'expérience est de nature à répondre aux besoins du poste à pourvoir.

Ce recrutement s'opérera sur un contrat à durée déterminée de 3 ans, conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi de transformation de la fonction publique. La rémunération sera afférente à l'un des échelons de la grille indiciaire des attachés territoriaux.

Le poste est inscrit au tableau des effectifs et les crédits sont prévus au budget 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ACCEPTER le recrutement d'un responsable de la direction de la culture et de l'animation de ville, à temps complet, en CDD de 3 ans, rémunéré sur la base de la grille indiciaire des attachés territoriaux,**
- **D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer le contrat afférent**

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 10 octobre 2022
Alain ROYER, Maire

